

**CONSEIL DES SUISSES DE L'ETRANGER (CSE)  
SEANCE DU 18 AOUT 2006 AU RATHHAUS DE BALE-VILLE  
et 84ème CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER**

Le Président, Monsieur Georg Stucky, a ouvert la séance et a informé le Conseil que le quorum était atteint.

Les délégués de Monaco, Messieurs Adrian Brunner et Emanuel Hoffmann étaient tous deux présents.

Le Procès verbal de la séance du 1er Avril 2006 a été approuvé à l'unanimité.

Rapport du Président

Il est intéressant de constater que "la cinquième Suisse" se trouve de plus en plus à l'ordre du jour pour nos politiciens fédéraux. D'une part, c'est une suite de la mobilité internationale de nos concitoyens .

D'autre part, l'organisation des Suisses de l'étranger est à l'origine de plusieurs thèmes de réflexion de nos politiciens.

- Interpellation du conseiller national André Reymond

Le conseiller national , André Reymond, membre de notre Conseil, a déposé en mars dernier une interpellation appuyée par pas moins de 45 co-signataires: il demande au Conseil fédéral quelle est l'importance des *Ecoles suisses à l'étranger* pour la représentativité de notre pays et pour le soutien que la Confédération peut apporter lors de la création de nouvelles écoles dans des pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou la Russie. Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare que les écoles suisses existantes jouissent d'une grande estime, qu'elles sont très populaires et qu'elles fournissent à la Suisse un réseau international de relations aux larges ramifications, qui devrait perdurer. La Confédération est prête à soutenir les efforts entrepris en vue de la création de nouvelles écoles et fournir des conseils dans ce but; mais les Suisses de l'étranger doivent en prendre eux-mêmes l'initiative.

- Interpellation du conseiller aux états Filippo Lombardi

Le conseiller aux états Filippo Lombardi, membre de notre Conseil, a déposé en juin une interpellation à propos de la discrimination des frontaliers Suisses en Italie concernant l'assurance chômage.

Il demande au conseil fédéral d'obtenir du gouvernement italien ou des autorités compétentes de l'Union Européenne des accords pour que les Suisses-frontaliers devenus chômeurs soient traités comme les chômeurs italiens. Ceci en conformité avec l'accord bilatéral de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne. La réponse à cette interpellation n'est pas encore arrivée.

- Motion de la conseillère Jasmin Hutter concernant la double-nationalité  
Cette motion a été rayée de l'agenda du conseil fédéral.

- Révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité par le Conseil  
des Etats pendant la session du mois de juin.

le Conseil national avait décidé en mars dernier que les rentes accordées  
à des personnes vivant à l'étranger seraient adaptées-sous réserve  
d'obligations conventionnelles-au coût de la vie sur le plan local. Lors de  
sa dernière séance, le CSE avait résolument pris position contre  
une telle absurdité . Cela n'est pas resté sans effet: le 22 juin, le Conseil  
des Etats a supprimé du projet cette décision problématique . Celui-ci  
sera remis à l'ordre du jour du Conseil national probablement l'automne  
prochain.

- Publication de deux importants rapports par le Conseil fédéral  
Fin mai, le conseil fédéral a remis aux parlementaires un rapport sur  
les projets pilotes du vote électronique des années 2001 à  
2005 dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Zürich. D'autres  
détails seront discutés sous § 4 de la séance.

D'autre part, l'office fédéral de la migration a remis son rapport sur  
la question *des droits du citoyen* . Ce rapport traite entre autre des  
droits des citoyens de la deuxième et troisième génération d' étrangers  
ainsi que du thème de la double nationalité.

Ces sujets sont longuement débattus dans ce rapport, mais la  
seule conclusion qu'on peut en tirer, c'est que la situation juridique  
actuelle ne va pas changer. Nous attendions du gouvernement  
fédéral la reconnaissance d'une réalité: 1 million de Suisses sont  
double nationaux et 2/3 des Suisses de l'étranger ont plus d'une  
nationalité. Nous aurions souhaité une reconnaissance de l'im-  
portance et de l'utilité d'une nationalité plurale: celle-ci est l'ex-  
pression d'un enracinement multiple, engendrant un important en-  
richissement culturel et économique. Non seulement sur le plan  
individuel, mais aussi pour notre pays qui doit tout particulièrement  
compter sur les relations et les ouvertures que nos compatriotes  
de l'étranger lui ménagent dans le monde entier. Que le Conseil  
fédéral ne puisse prendre son courage à deux mains pour recon-  
naître clairement la double nationalité est pour nous une amère  
déception.

Dans ce contexte, il faut mentionner autre chose: Un traité a été négocié il y a quelques années, entre la Suisse et la République allemande concernant la double nationalité et l'obligation du service militaire pour les double nationaux. Malheureusement, ce traité a été mis de côté à Berne. Après la publication du rapport susmentionné, rien ne devrait plus empêcher la signature de ce traité.

A cette occasion, j'aimerais remercier nos collègues du Conseil, Messieurs Reymond et Lombardi qui s'engagent pour défendre la cause des Suisses de l'étranger.

- Présence de la cinquième Suisse sous la coupole fédérale, sachant que:

1) le nombre de 100'000 Suisses de l'étranger votant a été dépassé

2) depuis peu de temps, les italiens de l'étranger peuvent élire leurs représentants à la chambre des députés et au Sénat

3) les élections fédérales auront lieu en automne 2007

- le Comité ainsi que le Conseil des Suisses de l'étranger ont fait, en mars 2004, une étude sur l'avenir du CSE et ont tranché clairement en faveur d'un développement et d'une meilleure utilisation des instruments existants. Cela signifie, premièrement:

développer la participation politique individuelle au moyen du droit de vote par correspondance et deuxièmement:

renforcer l'Organisation des Suisses de l'étranger dans son rôle d'organisation non-gouvernementale de défense des intérêts de la Cinquième Suisse, reconnue par les autorités. Au centre des préoccupations à cet égard, il convient de mettre en valeur le Conseil des Suisses de l'étranger, organe représentatif de la diaspora suisse.

- Rapport du Conseil fédéral sur les relations entre la Suisse et l'Union Européenne.

Récemment le Conseil fédéral a publié un rapport important sur les relations entre la Suisse et l'Union Européenne. Dans ce rapport, il analyse les instruments de la politique suisse envers l'Union Européenne.

En ce moment, le Conseil fédéral ne voit pas de nécessité de changer de cap. Si les conditions devaient se modifier, il faudrait alors adapter ces instruments. La discussion politique de ce rapport 06 sur l'Europe a déjà commencé. Les uns déplorent un manque de courage et de vision d'avenir. D'autres reprochent au gouvernement fédéral de viser une adhésion à l'UE- sans le dire ouvertement.

Le Conseil national et le Conseil des Etats se pencheront dans les mois à venir sur la prise de position du Conseil fédéral.

Le président nous recommande de lire ce rapport et de nous faire une opinion pour pouvoir nous exprimer si nécessaire.

(Pour les intéressés, des exemplaires de ce rapport peuvent être obtenu auprès de E.A. Hoffmann tél.: 00377 93 30 30 98)

### Introduction du vote électronique

La Chancelière de la Confédération, Madame Huber-Hotz nous présente les essais pilotes de vote électronique entrepris par la Confédération depuis 2004 ainsi que les conclusions du rapport accepté récemment par le Conseil fédéral. Les projets pilotes des cantons de Neuchâtel, Genève et Zürich ont montré que le vote électronique est techniquement faisable et que tous les critères sont remplis. Son introduction et son extension sont planifiés dans ces trois cantons. La balle est ainsi dans le camp des cantons. Madame Huber-Hotz est confiante dans l'avenir du vote électronique .

Monsieur Wyder, directeur de l'OSE, montre une certaine impatience.

Les besoins existent manifestement. La liste des pays qui travaillent à l'introduction du vote électronique est devenue longue.

Après tout, le désir d'une centralisation et d'une harmonisation des registres des votants suisses est en train de se réaliser. Au nom du Comité du CSE , il demande:

- une harmonisation rapide du registre des votants
- participation des Suisses de l'étranger à d'autres essais pilotes
- l'introduction du vote électronique le plus tôt possible

Madame Huber-Hotz réponds qu'il sera difficile d'intégrer les Suisses de l'étranger dans le système. Elle demande que l'OSE lui adresse une demande écrite.

### .Elections fédérales 2007

Le Comité du Conseil propose le manifeste suivant pour les votants 2007:

“ Les Suissesses et les Suisses de l'étranger désirent une Suisse qui se livre à des échanges et qui s'engage sur le plan international pour maintenir sa capacité de concurrence et assurer son rayonnement “

Ce manifeste va être envoyé à tous les partis politiques fédéraux en expliquant qu'un Suisse sur six vit à l'étranger qui représente 634'000 personnes . Chaque année ce nombre augmente d'à peu près

10'000. Malgré le fait qu'ils vivent souvent très loin de la Suisse, nos concitoyens restent assez liés avec leur patrie et s'identifient fortement à la Suisse. Plus de 100'000 d'entre eux sont inscrits dans des registres de votants. Ils prennent ainsi une part active à la vie politique de notre pays.

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) représente les intérêts des nos concitoyennes et concitoyens vivant à l'étranger. En vue de la votation 2007 elle propose aux partis politiques fédéraux un certain nombre de desiderata pour la prochaine législature.

Ils se presentent ainsi:

**La politique:** Une participation accrue des Suisses de l'étranger dans le débat politique , un encouragement des candidatures de Suisses de l'étranger aux Chambres fédérales, une intégration plus poussée des instruments de représentation des Suisses de l'étranger dans le processus législatif, l'introduction rapide du vote électronique et une facilitation de l'exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger.

**La mobilité:** Le maintien, le développement et l'application effective de l'accord sur la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE mais aussi la garantie d'un encadrement approprié des Suisses de l'étranger par les représentations suisses grâce au maintien et à l'extension du réseau consulaire.

**La formation :** Le maintien et le développement du réseau actuel des écoles suisses à l'étranger, une collaboration avec des institutions autres que les écoles suisses, l'octroi de bourses aux jeunes Suisses de l'étranger souhaitant étudier dans leur patrie et le développement de la reconnaissance de diplômes étrangers en Suisse et vice-versa.

**La présence internationale de la Suisse:** Grâce au développement du réseau de représentations diplomatiques et consulaires et à une coordination plus poussée entre les différents acteurs de la promotion de la Suisse à l'étranger.

**Le maintien des contacts avec la patrie:** Par l'encouragement et le soutien aux programmes visant à permettre un dialogue entre les Suisses de l'étranger et notre pays et par l'amélioration du statut juridique des institutions des Suisses de l'étranger reconnues par la Confédération visant à renforcer les liens des Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie.

Sous réserve de quelques changements rédactionnels, le manifeste a été accepté par le Conseil et va ainsi être présenté aux partis politiques

Votations du 26.11.2006 1 milliard de CHF

Lors de l'élargissement vers l'Est de l'UE, cette dernière a invité la Suisse à participer financièrement à la réduction des inégalités économiques et sociales au sein de l'UE élargie. Le montant dû par la Suisse a été fixé à 1 milliard de CHF lors des négociations sur les accords bilatéraux. La base légale de cette aide est la loi votée par les conseillers fédéraux le 24.03.2006 en vue de la collaboration avec les pays de l'est de l'UE. L'UDC et la Lega di Ticinesi ont lancé un référendum et la votation aura lieu le 26.11.2006.

Pendant la séance, Monsieur Eggly, conseiller national, a parlé de ce paiement aux nouveaux états de l'Union Européenne. Ce milliard, versé sur cinq ans est surtout destiné aux jeunes (p.ex. pour des bourses) et doit être considéré comme une contribution à la démocratisation de ces pays.

Monsieur Stamm a demandé au Conseil de voter contre cette loi. Le Conseil fédéral n'avait pas informé la population de ce milliard bien qu'il fasse partie des accord bilatéraux.

Après discussion au sein du Conseil, il a été voté par 70 oui contre 2 non et 1 abstention que le paiement devait se faire.

Votations du 24.09.2006 - mot d'ordre pour la votation

Monseur Reymond, conseiller national, a recommandé de dire oui à la révision des lois sur l'asile et les étrangers, tandis que Monsieur Gysin, conseiller national, a recommandé le non, car la législation existante est déjà très dure et, selon lui, la nouvelle loi serait contraire à la convention genevoise sur les réfugiés.

Après une longue discussion, le Conseil décide d'accepter la révision par 38 oui, 26 non et 2 abstentions

La majorité du Conseil est favorable à la publication des résultats.

Soliswiss

Monsieur Pfister, Président sortant de Soliswiss, regrette qu'il n'y ait pas plus de Suisses au Liban que Soliswiss puisse aider lors de la récente crise. Actuellement, il y a 6000 Suisses de l'étranger qui sont couverts par Soliswiss dont la fortune s'élève à env. 77 millions de CHF.

Monsieur Pfister présente au Conseil son successeur, Madame Dr. Barbara Rigassi et lui souhaite beaucoup de succès au sein de l'Organisation des Suisses de l'étranger.

Offres pour les Jeunes de l'OSE et SJAS

Monsieur Morgeneegg, Chef du service pour les jeunes de l'OSE, présente les différentes offres pour les enfants et adolescents des Suisses de l'étranger. Il espère qu'à l'avenir il y aura beaucoup de synergies entre la fondation pour les jeunes Suisses de l'étranger et le service de la jeunesse. Tous les offres sont consultables sur Internet sous "[www.aso.ch](http://www.aso.ch)".

Madame Fuchs nous explique le succès de Swiss Ping Pong qui poursuivra ses activités sous le toit de l'OSE après le 31.08. Le but des projets reste le même et se centre surtout sur les jeunes entre 15 et 30 ans.

Prochain congrès des Suisses de l'étranger

Le 85ème Congrès des Suisses de l'étranger se tiendra à Genève du 17 - 19 août 2007. Comme thème le Comité du Conseil propose: "Mission humanitaire de la Suisse"

Selon la proposition du Comité, le Conseil accepte la date et le thème du congrès.

Acceptation d'autres groupements Suisses à l'étranger

Selon la proposition du Comité le "Club Suizo Las Terrenas - Samana" a été accepté comme nouveau membre de l'étranger.

Prochaine séance:

Samedi, 31 mars 2007 à Berne

Le Vice-président remercie les membres du Conseil, les invités, les médias, les traductrices et les membres du secrétariat et clos la séance à 16.45 heures.

06.10.2006/EAH

